



PREVENTION DES RISQUES LIES A L'ACTIVITE PHYSIQUE. (Formation initiale)

Contexte : La prévention des risques liés à l'activité physique est une obligation réglementaire de l'employeur. Cette formation permet au salarié d'être acteur de sa propre prévention mais aussi de devenir acteur de celle de son entreprise. La validité du certificat obtenu en fin de formation est de deux ans et la prolongation de celui-ci est conditionnée par le suivi d'un stage « maintien et actualisation des compétences » tous les 24 mois et à la réussite de l'épreuve certificative.

◆ Pré-requis :

» Aucun

◆ Objectifs :

- » Se situer en tant qu'acteur PRAP dans l'entreprise en maîtrisant la prévention des risques.
- » Savoir observer et analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain.
- » Participer à la maîtrise du risque et aux propositions d'actions de prévention pour réduire les risques.

◆ Contenu pédagogique :

- » **Module 1 : Les risques du métier et l'intérêt de la prévention.**
 - Comprendre l'intérêt de la démarche de prévention, les enjeux et les acteurs.
 - Connaître les risques de son métier, le mécanisme d'apparition du dommage.
- » **Module 2 : Connaître son corps et ses limites.**
 - Connaître le fonctionnement du corps humain.
 - Identifier et caractériser les différentes atteintes à la santé.
 - Repérer les limites du fonctionnement du corps humain.
 - Intégrer les autres facteurs de risques.
- » **Module 3 : Observer et analyser des situations de travail.**
 - Observer et décrire son activité de travail en prenant en compte sa complexité.
 - Identifier et caractériser les risques potentiels liés à l'activité physiques.
 - Analyser les différentes causes d'exposition à ces risques potentiels.
 - Ancrer la compétence d'observation et d'analyse.
- » **Module 4 : Observer et analyser une de ses situations de travail.**
 - Ancrer la compétence : observation et analyse de sa situation de travail.
- » **Module 5 : Participer à la maîtrise du risque.**
 - Proposer des améliorations de sa situation de travail.
 - Faire remonter l'information aux personnes concernées.
 - Connaître et utiliser les différents équipements mécaniques et aides à la manutention.
 - Les principes de sécurité physique et d'économie d'effort.
- » **Module 6 : Mise en situation et exercices issues de sa situation de travail.**

◆ Conditions de validation :

- » Réalisation d'une épreuve certificative :
 - Réalisation d'une observation et d'une analyse de situation de travail.
- » Certificat de réalisation

◆ Moyen d'encadrement

- » Formateur certifié INRS par un certificat de formateur PRAP valide

◆ Méthodes mobilisées

- » Support informatique et dossier papier (mémo).
- » Participation par exercices pratiques.

◆ Modalités de suivi et d'évaluation

- » Suivi : Feuille d'émargement par demi-journée.
- » Evaluation : Exercices, et épreuves finales.

Public Concerné

Tout salariés

Durée

14h.
Horaires de l'entreprise.

Lieu

Intra-entreprise.

Accessibilité

Évaluée par l'entreprise accueillante en support avec le formateur.

Délais d'accès

Environ un mois après signature des documents contractuels (devis, convention)

Frais d'inscription (indicatif)

200 € HT par stagiaire.
2 à 10 stagiaires par session

Contact : Laure'S Formation et Conseil

- ◆ Téléphone : 06-65-29-18-44
- ◆ Mail : contact@laures-formation.com
- ◆ Site : www.laures-formation.com